

BARÈME au 1er JANVIER 2021

HONORAIRES VENTES

IMMEUBLES à usage d'habitation et TERRAINS

De 0 à 150 000 €.....	6 % TTC avec un minimum de 5 000 €
De 150 000 € à 500 000 €.....	5 % TTC
Au delà de 500 000 €.....	4 % TTC

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

Nos prix sont affichés avec les frais d'agence inclus.

Nos honoraires sont à la charges du vendeur.

Ils comprennent les prestations de visites, de négociation et de constitution du dossier de vente.

HONORAIRES ESTIMATION

- 120 € TTC (Succession, donation...)
- GRATUITÉ dans le cadre d'un mandat signé dans nos locaux

HONORAIRES LOCATIONS

BARÈME LOI ALUR (Accès au Logement et à l'Urbanisme Rénové)

LOCATAIRE :

- Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 5€ TTC/m²
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée et sortie : 3€ TTC/m²
- Soit **8€ TTC/m²**

BAILLEUR : montant égal à celui du locataire (loi ALUR)

- Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail : 5€ TTC/m²
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée et sortie : 3€ TTC/m²
- Soit **8€ TTC/m²**